Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le 1 1 AVR. 2022 ====

ID: 085-218502847-20220407-DEL2022_16_1-DE

Département VENDÉE Arrondissement Les Sables d'Olonne RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Commune de SOULLANS

Séance du 7 avril 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du conseil : 1er avril 2022

Nombre de conseillers présents : 18

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à 20 h 00, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents: MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - Mmes DILLET S. - ROUXEL M. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - Mme ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents: M. RELET J-M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. BLANDINEAU M. qui a donné pouvoir à Mme DILLET S. - M. BERTHOMÉ F. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme CHEVRIER B. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme RAYMOND G. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - Mme PAILLER A. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T. - Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - M. HERCBERG F. a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Secrétaire: Mme JOLLY F.

2022.16 - Aménagement de l'ancienne scierie : lancement de l'opération

Le conseil municipal est informé que l'Etablissement Public Foncier de la Vendée s'est porté acquéreur de la parcelle cadastrée AT n° 438 d'une superficie totale de 21 032 m² située sur le terrain de l'ancienne scierie.

Il est indiqué que les études de dépollution du site sont en cours.

Parallèlement, une étude de faisabilité a été confiée à un groupement dont le mandataire est le Cabinet FORNY. Un diagnostic et une esquisse seront produits afin de permettre à la commune de consulter une équipe de maîtrise d'œuvre.

Le programme envisage est le suivant :

- 53 logements dont 11 logements sociaux minimum
- 2 places par logement pour l'accession
- 1 place par logement social

L'aménagement projeté fera l'objet d'une procédure de permis d'aménager.

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le 1 1 AVR. 2022

ID: 085-218502847-20220407-DEL2022_16_1-DE

La durée prévisionnelle totale de réalisation de l'opération est estimée de 3 à 5 ans environ, dont 12 mois de délai pour les études de conception préalables à l'obtention des autorisations administratives.

Le coût prévisionnel de l'opération (foncier + travaux + honoraires techniques) est estimé à 1 522 000 hors taxes, dont :

Terrain: 572 000 €
Travaux: 850 000 €
Frais généraux: 93 000 €
Autres charges: 7 000 €

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le lancement d'une opération d'aménagement d'un nouveau quartier à usage d'habitation sur le secteur de l'ancienne scierie.
- DE NOMMER l'opération « aménagement du lotissement communal le clos de la scierie »
- D'APPROUVER la programmation et l'enveloppe financière prévisionnelle.
- DE PRÉCISER que les dépenses correspondantes seront engagées sur un budget annexe lotissement créé à cet effet.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ces décisions.

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits, Ont signé au registre tous les membres présents.

> Pour extrait conforme, Le Maire

Jean-Michel ROUILLÉ